

## AVIS/ORDRE DE VERSEMENT N°27 /2023

Le promoteur immobilier SARL Grand Bridge Dont le siège est situé à 03, Cité des lilas, el biar Titulaire de l'agrément n° 12030123\_32 du 29 nov. 2023 Inscrit au tableau national des promoteurs immobiliers sous le n° 4234235993245 en date du 29 nov. 2023 Affilié au fonds de garantie sous le n° 452035993425,

En vue de l'acquisition d'un bien immobilier, le client MIMOUNI Djedjiga, Né le 06-06-1990, portant la piéce d'identité  $N^{\circ}$  20300013003 doit verser la somme de 900 000,00 Da avant Le 30-12-2023 au titre de la commande  $N^{\circ}$ 98 en vue de l'acquisition du bien immobilier  $N^{\circ}$  37 de type Appartement du projet Cité de la gloire sis à l'adresse :UV 18, Nouvelle ville Ali mendjeli, Constantine .

## Recapitulatif du paiement

• Montant du versement: 900 000,00 Da

• Mode de paiement : Espèce

• Libéllé de la transaction : 2-98-728-27

## Conditions generales de paiements

Le client est informé que le paiement est soumis aux conditions générales de paiement suivantes :

- Le paiement doit être effectué avant le 30-12-2023
- le paiement doit être effectué par versement ou virement bancaire au compte bancaire du promoteur immobilier SARL Grand Bridge ou par chèque certifié à l'ordre du promoteur immobilier SARL Grand Bridge.
- Le paiement doit être effectué par le client lui-même ou par un mandataire dûment habilité par le client.
- Ce document est a titre informatif, et ne represente ni une attestation de reservation ni un bon de versement ni une facture
- Lorsque le versement seras effectué, un récépissé vous seras délivré

Fait à Constantine, le 23-12-2023 Par : Nadir Delimi, Commercial

Date de fin de validité : 30-12-2023

Signature : 4f48c108-5700-4474-ad4f-5fe932e44fe6 Paiement N° 27 / Commande N° 98 / Acquéreur N° 54

Projet : Cité de la gloire

